

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 18 juin 2018, a adopté le règlement suivant :

18-033 Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île afin de financer des travaux de mise aux normes de la piscine Henri-Bourassa et de la piscine Calixa-Lavallée

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 31 juillet 2018. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 3 août 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat